

COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire Tél: 04.77.92.28.75

PV N° 22 DU SAMEDI 01/02/2025

Réunion du lundi 27 janvier 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18 Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80

Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres : Tahar CHALABI - 06 62 58 38 19

Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39

Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean-Noël FAURE - 07 60 08 56 40 CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40 Désignateur arbitres jeunes U18/U17/LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48

Désignateur arbitres jeunes U15 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95

Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52

Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56 Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 65 32 72 73

Validateur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE - 07 63 44 64 48

Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 82 90 12 36

Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97

Intendants: Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 - Guy RUBAT - 06 44 91 08 74 Représentant des arbitres à la commission de discipline: Joël SIMON - 06 63 69 23 83

Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53

Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse mail <u>arbitres@loire.fff.fr</u> doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : NOM, Prénom, N° licence et catégorie arbitre.

RAPPEL ADMINISTRATIF

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

COURRIERS RECUS

M. CHALABI Tahar : ERRATUM arrêt de l'arbitrage pour ses études jusqu'à la fin de la saison.

M. IKENE Yani: mail concernant la FMI.

INDISPONIBILITE

M. MARRET Gaëtan: à partir du 23 janvier pendant 4 semaines.

CONVOCATION

M. NECHAB Adam, est attendu le lundi 17 février à 19h au siège du District à Saint-Priest en Jarez.

AGENDA STAGE MI-SAISON

ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES - MODULE 8

DIMANCHE 18 MAI 2025 de 9h à 17h (lieu à confirmer)

INFORMATION ARBITRES

La Direction des Compétitions Nationale signale l'identification d'un nombre important de blocages de la FMI, lors de l'utilisation de la fonctionnalité « Rapport suit », et surtout « Observations d'après match ». Par conséquent, il a été demandé aux officiels de ne pas utiliser <u>PROVISOIREMENT</u> ces fonctions lors du remplissage de la FMI:

- Ne pas cocher « RAPPORT SUIT », mais informer les clubs de ce fait.
- Pour les exclusions, il est demandé de remplir uniquement dans la FMI, lors de la SAISIE DU FAIT DE JEU, la partie « Rapport circonstancié » pour décrire le fait de jeu disciplinaire : si un besoin plus large d'explications est nécessaire, cela doit apparaitre dans le RAPPORT DE L'ARBITRE UNIQUEMENT, mais pas dans la rubrique « Observations d'aprèsmatch ».

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

La charte déontologique de la saison 2024 -2025 devra être signée par l'ensemble des observateurs. Rappel de l'article 31 du règlement intérieur. Les observateurs ont pour obligation morale d'adopter une conduite bienveillante lors l'exercice de leur mission. Ils sont astreints à un devoir de réserve envers les instances sportives et les clubs dans le cadre des compétitions et/ou lors de toute communication à caractère public.

ARBITRE SOLIDARITE

Pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noêl FAURE responsable d'arbitre solidarité au (07/60/08/56/40).

RAPPEL UTILISATION DU CARTON BLANC

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur à une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Merci de relire les consignes de cette saison :

https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire (carton blanc :

https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf)

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

INFORMATION POLE REGLEMENTAIRE

RAPPELS DES CONSIGNES

1- En cas d'utilisation de la FMI:

A la fin de la rencontre, nous demandons à tous les arbitres de TRANSMETTRE la FMI, afin d'envoyer le résultat dès la fin du match. Cette manipulation doit être exécutée en présence d'un dirigeant de l'équipe recevante. En cas d'insuffisance de réseau, un partage de connexion avec un téléphone portable est nécessaire.

2 - En cas d'utilisation d'une feuille de match papier :

S'il est impossible d'utiliser la FMI, il faut rédiger une feuille de match papier.

A la fin de la rencontre, l'arbitre doit impérativement :

- faire une photo de la feuille de match papier et de la feuille annexe avec son téléphone portable
- envoyer les deux photos sous 48 heures à l'adresse mail suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr

3 – Rapports circonstanciés (dans votre Portail des Officiels):

Il est rappelé qu'en cas de sanction (carton rouge), l'arbitre et les licenciés concernés doivent envoyer un rapport sous 48h afin de préciser les circonstances : action de jeu ou non, pendant la rencontre ou après, actes et paroles envers les adversaires, l'officiel... à l'adresse mail suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoie de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre via votre Portails des Officiels ou en copie à l'adresses suivante : pole-reglementaire@loire.fff.fr.

DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation. Les désignations sur PV et le site internet du District rubrique « Epreuves » restent visibles et valables.

En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur.